

Vers un G7 véritablement féministe et transformatif

**RECOMMANDATIONS
DU WOMEN 7**

Feminists count!

W7

Le Women 7 (W7) rassemble des organisations féministes des pays du G7 et du monde entier. Notre mission principale est de nous assurer que les pays du G7 prennent des engagements tant politiques que financiers en 2019 et au-delà, qui auront un impact concret et durable sur la vie de toutes les femmes et des filles partout dans le monde.

La question de l'égalité femmes-hommes fait son chemin au sein du G7. A l'instar du Canada en 2018, la France en a fait une grande priorité de sa présidence en 2019. Il est reconnu aujourd'hui qu'aucun grand défi, qu'il soit diplomatique, écologique ou économique, ne sera relevé sans l'émancipation des femmes et des filles, et sans leur participation effective aux processus décisionnels.

Pourtant, aucun pays dans le monde n'a encore atteint l'égalité de genre. Dans leur travail au quotidien avec les populations, les associations féministes observent que malgré des engagements internationaux pris de longue date, les femmes et les filles font toujours face à d'importantes discriminations qui entravent leurs droits fondamentaux. Elles se heurtent encore à des normes sociales, des lois discriminatoires et des pratiques néfastes qui limitent leur accès et leur contrôle sur le pouvoir et les ressources, leur droit à disposer de leur corps, leur accès à des services de base de qualité et ainsi leur émancipation. Elles sont durement touchées par l'accroissement des inégalités aux niveaux mondial et national, et par les conséquences du changement climatique.

Le temps passe et les inégalités persistent : à un peu plus d'une décennie de la date butoir des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, il est temps que les gouvernements actent des changements significatifs tant au niveau des lois, des politiques que de l'action publique.

Les femmes et les filles du monde entier se sont exprimées, se sont levées contre les discriminations, les inégalités et les violences fondées sur le genre, et ont des solutions concrètes à proposer. Le potentiel mobilisateur et transformatif des mouvements féministes est immense. L'approche féministe est la seule à même de transformer en profondeur les rapports de pouvoir inégalitaires entre les femmes et les hommes et les inégalités systémiques qui en découlent, et dont la société toute entière paie le prix. Dans un contexte international où les droits des femmes et des filles sont menacés, les actions des féministes doivent être soutenues et amplifiées par l'action politique.

Le Women 7 appelle les leaders du G7 à adopter des politiques nationales et une politique étrangère réellement féministes et transformatives des rapports de pouvoir patriarcaux traditionnels.

Pour cela, les Etats du G7 doivent activer deux leviers en priorité, sans lesquels toute promesse politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes sera vaine :

L'AUGMENTATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES DÉDIÉES AUX ASSOCIATIONS, AUX ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES, AUX CHERCHEUR-EUSES ET AUX MOUVEMENTS FÉMINISTES

qui, à tous les niveaux (local, national et international), ont la légitimité et l'expertise de terrain pour porter des initiatives qui ont un impact concret et durable pour les droits des femmes et des filles et un effet transformatif sur les relations de pouvoir et les normes sociales. Ces financements doivent s'accompagner d'actions spécifiques pour soutenir le travail des associations et des ONG féministes, afin de sécuriser leurs actions sur le terrain. Une attention particulière doit également être accordée aux besoins des associations et des organisations dirigées par et agissant pour les populations les plus marginalisées ainsi qu'aux femmes défenseuses des droits humains, tant en termes de financement que de protection.

LA PARTICIPATION PLEINE ET EFFECTIVE DES FEMMES ET DES FILLES AUX PROCESSUS DE DÉCISION AU SEIN DU G7 ET AU-DELÀ,

à travers une consultation inclusive, en reconnaissant la diversité des femmes, leur voix et leur capacité d'agir. Le W7 recommande à cet effet :

- Une représentation effective et égale des femmes parmi les décideur-euse-s et au sein de la gouvernance publique, tant au niveau local, national, qu'international.
- Une prise en compte des voix des femmes et des filles dans toute leur diversité, tout au long de la conception, l'élaboration, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des politiques.

Nous appelons les leaders du G7 à reconnaître que toutes les femmes et les filles ont des droits égaux, mais que, selon leurs situations, l'accès à ces droits est inégal et difficile, notamment si elles font face à des obstacles structurels et à des discriminations multiples. Une attention spécifique doit notamment être accordée, entre autres, aux femmes et filles racisées, aux femmes et filles autochtones, aux femmes et filles migrantes, aux personnes LGBTI+, aux jeunes femmes et filles, aux femmes et filles en situation de handicap, et aux femmes et filles en situation de précarité, de conflit ou de catastrophe humanitaire.

Le W7 appelle les leaders du G7 à passer des paroles aux actes en s'engageant en faveur d'actions concrètes au sein du G7 mais également dans d'autres fora régionaux et multilatéraux tels que le G20 et l'Organisation des Nations Unies (ONU). A cet égard et dans un esprit de solidarité féministe, nous soutenons les recommandations du W7 2018 au Canada et celles du W20 de Tokyo. Les Etats du G7 doivent prendre des mesures concrètes pour l'égalité de genre et transversaliser la perspective de genre dans l'ensemble des politiques publiques et des secteurs. Accroître l'ambition pour l'égalité de genre est avant tout une question de droits humains et de justice sociale. Cela doit être une priorité pour tous les pays du G7 et au-delà, en collaboration avec les associations féministes qui sont des partenaires clés partout dans monde.

1 — Développer et mettre en œuvre des politiques nationales et une politique étrangère féministes, alliant notamment une diplomatie et une Aide Publique au Développement (APD) féministes

Afin d'entériner des changements pérennes et structurels en faveur de l'égalité femmes-hommes, les États du G7 doivent adopter une approche féministe dans leurs politiques nationales et internationales, en travaillant de concert avec les organisations féministes. À l'heure actuelle, les organisations de défense des droits des femmes et des filles ne reçoivent que très peu de soutien de la part des gouvernements et des donateurs. Il est important que les États du G7 fassent preuve d'exemplarité dans leurs contextes nationaux afin d'être les plus légitimes et pertinents possibles dans leurs actions à l'international en la matière.

Le Women 7 appelle les dirigeant·e·s du G7 à adopter et mettre en œuvre des politiques et une diplomatie féministes, particulièrement en prenant des mesures pour :

- **Atteindre l'ODD 5** "Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles" **d'ici 2030 en adoptant une feuille de route ambitieuse** dotée d'indicateurs spécifiques avec des échéances claires permettant un suivi régulier des avancées et blocages et une réelle mesure de l'impact des actions entreprises.
- **Adopter et mettre en œuvre une politique étrangère féministe, composée d'une diplomatie et d'une APD féministes.** Les États du G7 doivent ainsi s'assurer qu'au moins 85% de l'ensemble de leur APD en volume intègre le genre¹, comme objectif significatif ou principal d'ici 2025, dont au moins 20% dédiés à des projets ayant l'égalité de genre comme objectif principal. Les États du G7 doivent également s'engager dès maintenant à ce que 100% de leur APD soit notée via le marqueur genre de l'OCDE. Cela doit s'accompagner

d'un dispositif de redevabilité pour s'assurer que les projets notés avec ces marqueurs respectent les critères minimums de l'OCDE. Adopter une politique étrangère féministe signifie également s'assurer que dans l'ensemble des actions menées par les États du G7 à l'étranger (actions diplomatiques, commerce, défense etc), les droits des femmes et des filles soient pleinement intégrés et pris en compte.

- **Créer une initiative globale des pays du G7**, sur le modèle de l'Initiative Muskoka, **pour mener des actions pour le renforcement des droits des femmes et des filles dans les pays du Sud et à destination des associations féministes locales** (projets marqueurs 2 de l'OCDE). Cette initiative pourrait s'appuyer sur l'engagement financier de la France, à hauteur de 120 millions pour l'égalité femmes-hommes, et être abondée par l'ensemble des États du G7 pluri-annuellement. Elle devra être octroyée en priorité aux associations féministes, y compris les petites structures de terrain.
- **Prendre des mesures pour faciliter l'accès des organisations féministes locales aux financements notamment en assouplissant les règles d'octroi de ces financements** (plus facilement accessibles pour les petites structures; prioriser les financements à long terme et flexibles qui permettent des changements structurels sur les normes sociales et de genre; privilégier les partenariats avec des organisations locales, etc).
- **Rendre obligatoires les analyses de genre dans toutes les politiques d'aide** et s'assurer que tous les programmes aient au moins un résultat intermédiaire suffisamment financé qui traite les inégalités structurelles de genre. S'assurer que les personnels soient bien formés et reçoivent des lignes directrices sur la mise en œuvre d'une approche féministe et soient ainsi en capacité de refuser des projets non conformes aux normes de qualité pour l'égalité.

1. Un objectif similaire est également acté dans le Plan d'Action Genre de l'Union Européenne (2016-2020)

• **Augmenter de manière conséquente, au niveau national, les budgets alloués par les Etats du G7 à la promotion de l'égalité de genre et des droits des femmes et des filles**, en tout domaine, particulièrement les budgets dédiés aux ministères des droits des femmes et des filles et les subventions allouées aux associations féministes opérant sur l'ensemble du territoire dans les pays du G7. Ces subventions doivent couvrir les frais de fonctionnement des associations, afin de garantir leur pérennité et leur structuration.

• **Consulter et faire participer de manière systématique les associations féministes** nationales et internationales dans la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation des lois, des politiques publiques et des initiatives dédiés à l'égalité femmes-hommes. **S'assurer que ces processus incluent une majorité de femmes**, dont au moins 50% doivent être directement concernées par l'enjeu dont il est question. Il est nécessaire de promouvoir et faciliter l'accès des femmes aux postes de responsabilités dans tous les secteurs de l'action publique et de la gouvernance politique en incluant des objectifs en termes de parité et des sanctions en cas de défaut de mise en oeuvre.

• **Mettre en oeuvre la budgétisation sensible au genre** dans l'ensemble des espaces de décision et développer, avec des organisations partenaires, des indicateurs ventilés par sexe et tenant compte des femmes dans leur diversité. Rendre régulièrement publics les budgets alloués de manière transversale, dans l'ensemble des ministères, en faveur des droits des femmes et des filles.

De plus, les décideur·se·s du G7 doivent mettre en oeuvre des mesures spécifiques pour intégrer les droits des femmes et des filles dans toutes leurs actions diplomatiques. Nous demandons en particulier aux dirigeant·e·s du G7 de prendre des engagements sur les enjeux suivants :

• **Les Etats du G7 doivent s'assurer d'une plus grande participation des femmes et des filles dans les processus de paix à travers :**

— **L'utilisation de leur influence politique pour une participation égale des femmes dans les processus de paix** et pour que les organisations de femmes jouent un rôle actif tout au long de ces processus. Les leaders du G7 doivent appeler à des accords de paix qui reflètent pleinement les enjeux d'égalité de genre et de droits des femmes et des filles.

— **Le renforcement des Plans d'Action nationaux (PNA) sur l'agenda "Femmes, Paix et Sécurité" du Conseil de sécurité des Nations unies, et de leurs financements.** Les États du G7 doivent s'engager à impliquer les organisations de la société civile et les institutions nationales des droits humains de leurs pays mais aussi des pays du Sud dans lesquels les Plans nationaux d'action seront mis en oeuvre. Les États du G7 doivent s'assurer que leurs PNA font l'objet d'une appropriation effective par les ministères concernés. Ils doivent également accompagner leurs PNA de plans budgétaires d'ici 2020 et mettre en oeuvre un mécanisme de surveillance et d'évaluation régulier.

• **Les Etats du G7 doivent promouvoir la pleine intégration des enjeux de genre dans l'Alliance Sahel, en l'encourageant vivement à :**

— **Adopter un plan d'action avec des fonds dédiés à la transversalisation de l'égalité de genre dans l'ensemble des programmes financés par l'Alliance**, quel que soit le domaine d'intervention et **ajouter une septième thématique d'intervention ayant pour objectif principal l'égalité de genre** et l'autonomisation des femmes et des filles.

• **En outre, les dirigeant·e·s du G7 doivent s'engager à lutter en faveur des droits des femmes dans le contexte du changement climatique :**

— **Fournir une réponse adéquate aux sciences du climat et intensifier considérablement leurs efforts pour réduire leurs émissions**, à travers la proposition de nouvelles Contributions déterminées au niveau national (CDN) d'ici 2020 en s'engageant à atteindre zéro émission nette bien avant 2050, pour rester sous la barre des 1,5°C de réchauffement climatique. C'est une question de responsabilité et de justice mondiale, et une nécessité pour la survie des populations les plus vulnérables aux impacts du changement climatique.

— **Garantir l'intégration systématique des enjeux de droits humains et d'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques** en matière d'environnement, de développement durable, de lutte contre le changement climatique et de transition énergétique. A court terme, cela signifie que les Etats du G7 doivent refléter ces aspects dans leurs CDN, afin de remplir les engagements pris dans l'Accord de Paris.

2 — Soutenir l'émancipation des adolescentes et des femmes, notamment en matière de santé, d'éducation et de lutte contre les violences

Sujettes à des formes de violence et discrimination multiples et croisées, en tant que filles et en tant que jeunes, les adolescentes sont largement négligées par les politiques publiques. Toutefois, elles détiennent un grand potentiel de changement social, y compris en tant que jeunes leaders et activistes. Les gouvernements du G7 se sont engagés à promouvoir l'éducation et l'autonomisation des adolescentes, y compris dans des pays affectés par les conflits (cf. la Déclaration de Charlevoix et la Déclaration de Whistler). En se basant sur les engagements déjà pris, le W7 demande aux dirigeant·e·s du G7 de mettre en oeuvre et financer des politiques intersectorielles sur la santé, l'éducation et la lutte contre les violences. Les liens entre ces trois enjeux doivent être pris en compte par les dirigeant·e·s du G7 dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques pour les droits des filles et des femmes. Les adolescentes et les femmes, premières concernées par ces enjeux, doivent également être incluses dans l'ensemble de ces processus de prise de décisions, et leurs voix pleinement reconnues.

2.1 — Adopter une lecture féministe pour lutter contre les inégalités en matière de santé

Le W7 demande aux dirigeant·e·s du G7 de :

• Adopter une approche holistique de la santé, sensible au genre et basée sur les droits humains

- Reconnaître et prendre en compte dans les programmes et politiques de santé l'impact des inégalités liées au genre, qui limitent l'accès des femmes et des filles aux soins de santé primaire, ainsi que les impacts environnementaux (par exemple : les expositions spécifiques des femmes aux substances toxiques).
- Assurer des services de santé de qualité, abordables, disponibles et accessibles, mettre en place des mesures d'information et de prévention pour assurer la santé des publics clés et un système de santé publique qui promeut le bien-être.
- Supprimer les obstacles normatifs et législatifs à l'accès aux services ainsi qu'aux biens de santé (par ex. médicaments, contraception) pour les filles et les femmes, en abrogeant les lois discriminatoires, en mettant en place une éducation complète à la sexualité, en luttant contre les stéréotypes et normes de genre.

• Reconnaître l'importance des droits et de la santé sexuels et reproductifs (DSSR), y compris le droit des filles et des femmes de disposer de leur corps, en tant que piliers de l'égalité de genre et de la santé

— Faire des DSSR une priorité dans les politiques publiques de santé et au sein de l'aide publique au développement, en :

- Finançant les associations et les ONGs féministes soutenant les DSSR et s'assurant qu'elles aient leur place à la table des négociations.
- Renforçant les programmes dédiés à l'autonomisation des adolescentes, à la transformation des normes sociales et au renforcement des capacités des organisations de la société civile locales.
- Mettant en oeuvre l'ensemble du paquet DSSR, y compris dans les contextes d'urgence, y compris la prévention des violences sexistes et sexuelles et une offre de services complets et multi-sectoriels d'accompagnement adaptés pour les survivant·e·s de violences.
- Portant une attention spécifique aux besoins des femmes et des filles au Sahel, en particulier en incluant les DSSR dans les priorités de l'Alliance Sahel.

— Être une voix forte pour les DSSR des filles et des femmes au niveau international, en :

- Soutenant pleinement les DSSR pour les filles et les femmes, y compris le droit à un avortement sûr et légal, à la contraception et l'accès à une information de qualité sur ces services, les droits des personnes LGBTI+ et le droit à une éducation complète à la sexualité.
- Soutenant pleinement la reconstitution du Fonds Mondial et son travail pour une meilleure intégration des DSSR dans les réponses au VIH-sida.
- Soutenant pleinement, politiquement et financièrement, le processus de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD), ainsi que les autres conventions internationales et régionales et les accords sur les DSSR, tels que le protocole de Maputo et la Convention d'Istanbul.

— Garantir l'accès aux services de santé primaire et aux DSSR dans les contextes d'urgence

- Soutenir les gouvernements et les partenaires à chaque étape de la réponse humanitaire. Cela suppose un soutien technique et financier pour que les femmes et les filles aient accès à des services de santé sûrs, efficaces et de qualité, tels que des soins de santé destinés aux mères, aux nouveau-nés et aux jeunes enfants, ainsi que des services et informations pour lutter contre les violences, des services de santé mentale et de santé sexuelle et reproductive, tant au niveau des ménages qu'au niveau communautaire et au niveau des établissements de santé.

- **Investir dans des services de qualité et sensibles au genre, adaptés aux jeunes et aux adolescentes**

- Ces services doivent prendre en compte la diversité au sein des populations adolescentes et des jeunes femmes (étudiantes, adolescentes, mères adolescentes, victimes de traite des êtres humains, jeunes filles en situations de pauvreté, vivant en milieu rural, jeunes filles en situation de handicap, etc) et construire des services adaptés et dédiés.
- Les professionnel-le-s de santé doivent être formé-e-s, dans leur cursus professionnel et de formation, pour offrir des services sensibles au genre adaptés aux jeunes, fondés sur la confidentialité, et pour conseiller les jeunes sans les juger.

- **Intégrer l'égalité de genre et les DSSR dans la couverture de santé universelle (CSU)**

- Assurer un « continuum de soins » complet. Cela signifie fournir un ensemble complet de services de soins de santé primaires comprenant les soins maternels dignes et respectueux, la prévention et la prise en charge des grossesses non désirées, la planification familiale, la prévention de la tuberculose, des infections sexuellement transmissibles (IST) et du VIH, le dépistage du Papillomavirus humain (HPV), l'éducation complète à la sexualité, etc.
- Soutenir pleinement l'intégration des DSSR dans la CSU (en concordance avec les lignes directrices de l'OMS pour les services essentiels dans la CSU) et dans les initiatives de renforcement des systèmes de santé.

2.2 — Développer l'accès et le maintien des filles à une éducation inclusive et de qualité

Le W7 demande aux dirigeant.e.s du G7 de :

- **Assurer une éducation inclusive de qualité pour tou-te-s, y compris les femmes et les filles, en éradiquant les inégalités dans les pays du Sud**, en particulier en Afrique subsaharienne et au Sahel, et en reconnaissant que les filles et les jeunes femmes sont souvent les groupes les plus marginalisés et les plus exclus dans le monde.

- En accord avec l'Agenda 2030, nous demandons au G7 de suivre et de contrôler le progrès de la mise en oeuvre des ODD 4.1, 4.2, 4.3 et 4.5 et de veiller à ce que l'engagement mondial de ne laisser personne de côté soit un principe directeur de toutes les politiques éducatives nationales et internationales.
- Reconnaître que, pour que l'éducation puisse être sensible au genre et transformatrice, il est crucial d'adopter une action coordonnée entre et à travers différents secteurs tels que l'accès à l'eau et l'assainissement, la santé, la protection sociale, la protection des enfants, la justice, etc. En outre, il est important d'adopter une approche multipartite au sein du secteur éducatif (incluant les bailleurs, les gouvernements, les organisations de la société civile et de la jeunesse au niveau local, national ou international).
- Investir dans des initiatives qui visent à garantir un environnement d'apprentissage sans danger pour tou-te-s les enfants, y compris en termes de prévention et de protection face aux violences, sur le chemin de l'école et à l'école.

- Mettre en place des interventions spécifiques pour soutenir l'accès à l'éducation des filles et la poursuite de leur cursus scolaire dans sa totalité, y compris dans les situations des crises, étant donné que les filles ont 2,5 fois plus de risques que les garçons d'être déscolarisées en temps de crise.
- Prêter une attention particulière à la fiabilité des données, ainsi qu'à leur disponibilité et à leur partage (ventilées en fonction de l'âge, du genre, du statut socio-économique et du handicap), par exemple à travers une plateforme open data.

- **Garantir une éducation transformatrice des rapports sociaux de genre** pour améliorer l'apprentissage et assurer l'autonomisation socio-économique des filles comme des garçons, en priorité dans les pays subsahariens les plus vulnérables, y compris les pays du Sahel.

- Promouvoir une approche holistique et transformatrice des rapports sociaux de genre dans le domaine éducatif, dont la lutte contre les stéréotypes, les attitudes et les normes sociales discriminantes qui perpétuent les inégalités de genre.
- Investir dans l'éducation et la formation des filles dans les sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STEM), dans le numérique et dans les technologies de l'information et de la communication (TIC).
- Fournir une aide technique et financière aux Etats partenaires qui souhaitent mettre en œuvre un plan sectoriel d'éducation (PSE) promouvant l'égalité de genre, en lien avec les recommandations de UNGEI/GPE, tout en respectant le principe d'appropriation du pays. Les PSE doivent inclure des plans d'action, budgets, données et stratégies de suivi et évaluation, en luttant contre les nombreuses barrières spécifiques que les femmes et les filles doivent surmonter pour accéder à l'éducation et terminer leur cursus scolaire.
- Impliquer des acteurs-clé et actrices-clé dans l'élaboration des PSE (issu-e-s de la société civile, comme les organisations dirigées par les jeunes et les ministères sectoriels).
- Promouvoir et utiliser une pédagogie, des matériels didactiques, et des activités sensibles au genre, appuyées par des manuels scolaires qui soient transformatifs, ainsi que la mise en place de formations pour les enseignant-e-s et les autres professionnel-le-s.

- **Augmenter les financements pour être en mesure de fournir une éducation qui soit gratuite tout au long de la vie et transformatrice des rapports sociaux de genre** pour toutes et tous dans les pays du Sud, en prêtant une attention particulière à l'Afrique subsaharienne et au Sahel.

- S'engager publiquement à allouer 15% de l'ensemble de l'aide publique au développement des Etats du G7 et au moins 4% de leur aide humanitaire au secteur éducatif, en mettant la priorité sur un apprentissage transformatrice des rapports sociaux de genre de qualité et de longue durée dès la petite enfance, à partir d'un financement flexible sur plusieurs années pour renforcer le lien entre humanitaire et développement, et pour soutenir une plus grande mobilisation des ressources domestiques. L'éducation primaire et secondaire des filles dans les pays du Sahel devrait en particulier bénéficier de financements plus importants.

- **Promouvoir le rôle central de l'éducation dans la réalisation de l'ODD 5**, en l'intégrant comme une composante-clé de toutes les stratégies pour l'égalité de genre.

2.3 — Lutter contre les violences sexistes et sexuelles : prévention, protection, soutien, aide et justice

Le W7 exhorte les dirigeant·e·s du G7 à :

- **Investir dans la prévention des violences sexistes et sexuelles, y compris des pratiques néfastes telles que le mariage précoce et forcé et les mutilations sexuelles féminines :**

- Mettre en place des activités de sensibilisation et de formation transformatrices, ainsi que des initiatives de renforcement des capacités à différents niveaux, pour s'assurer que tous les acteurs et toutes les actrices soient des agent·e·s de changement : dans les écoles, pour les élèves et le personnel éducatif ; au sein du secteur public ; au sein des communautés et des familles ; au sein du secteur humanitaire.
- Travailler spécifiquement avec les hommes et les garçons sur les masculinités positives et sur la déconstruction des stéréotypes nocifs dès le plus jeune âge.
- Mettre en oeuvre des mesures qui visent à lutter contre les causes de ces violences.
- Développer des actions spécifiques pour combattre les pratiques néfastes, telles que le mariage précoce et forcé, ainsi que les mutilations sexuelles féminines.

- **Adopter un plan d'action national, avec un budget dédié, pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles et pour protéger les filles et les femmes des violences dans les pays du G7 qui permet de :**

- Sécuriser les financements et l'assistance technique pour les organisations et les associations qui luttent contre les violences sexistes et sexuelles à l'échelle locale, nationale et internationale au sein des pays du G7 et au-delà.
- Placer les survivant·e·s au centre de tous les dispositifs et éviter la victimisation secondaire.
- Lutter contre les féminicides, en termes de prévention et en termes de sanctions à l'encontre des criminels.
- Augmenter significativement, dans tous les pays du G7, le nombre de centres d'hébergement dédiés aux femmes (avec ou sans enfant) et aux filles survivantes de violences pour leur mise en sécurité et proposant un accompagnement global vers la sortie de la violence et la reconstruction.
- Créer et financer des services de soutien spécifiques pour les femmes victimes de violences (centres d'accueil, lignes téléphoniques d'écoute, services de santé mentale de qualité) pour écouter et soutenir les femmes et les filles survivantes de violence et les accompagner vers la sortie des violences, la reconstruction et le retour à l'autonomie et l'indépendance économique. Ceci implique de faciliter l'accès à des formations et à l'emploi pour les aider à reconstruire leur vie.
- Former les agent·e·s de police, le personnel judiciaire ainsi que médical pour fournir des soins sensibles au genre et adaptés pour les survivant·e·s.

- Au-delà des sanctions judiciaires, accompagner les auteurs des violences pour prévenir les actions de récidive.
- Respecter les conventions internationales, telles que la Convention d'Istanbul², et mettre en oeuvre des mécanismes de redevabilité, axés sur la collecte et la dissémination de données ventilées.

- **Travailler avec les femmes et les filles**, en particulier avec celles qui sont exposées à plusieurs discriminations et qui exacerbent la violence sexiste, **dans la conception et la mise en oeuvre des politiques.**

- **Lutter activement contre le continuum des violences sexistes et sexuelles en contexte de crise** en dédiant des financements spécifiques à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et à leur prévention. Les Etats du G7 doivent notamment mener des programmes qui préviennent toutes les formes de violence en partenariat étroit avec les autorités locales et nationales, les leaders communautaires et religieux et les familles. Prévenir efficacement les violences requiert également une sensibilisation et une formation de l'ensemble des acteurs et actrices présent·e·s sur le terrain, ainsi que l'autonomisation des filles et des femmes, et la prise en compte des inégalités structurelles.

- **Lutter contre l'impunité et faire en sorte que chacun·e puisse jouir de ses droits et accéder à la justice**, particulièrement en coopérant avec les autres pays pour renforcer les systèmes de justice nationaux et pour faciliter l'accès gratuit à ces mécanismes pour chaque survivant·e de violence sexiste et sexuelle, et ce quelle que soit sa situation de vulnérabilité.

2. Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

3 — Promouvoir l'autonomisation économique des femmes, l'inclusion financière et l'accès à un travail décent pour toutes et pour tous

En s'appuyant sur la Déclaration de Charlevoix en matière d'égalité et de croissance économique, la Feuille de Route de Taormina, les engagements 25X25 et les conclusions 2017 du Panel de Haut Niveau sur l'autonomisation économique des femmes de l'ONU, les gouvernements du G7 doivent adopter un plan d'action en faveur de l'autonomisation économique des femmes dans les années à venir.

Dans les pays du G7 comme à l'international, l'ensemble des politiques et des programmes doivent en priorité inclure des mesures pour :

• **Investir dans des infrastructures sociales adéquates, accessibles et de haute qualité ainsi que dans la protection sociale** et promouvoir l'engagement des hommes dans le travail de soin non rémunéré pour que celui-ci soit partagé plus équitablement entre femmes et hommes, entre les familles et le secteur public. Cela nécessite d'investir notamment dans le congé familial qui peut être pris pour s'occuper de proches malades, de personnes âgées ou en situation de handicap. Il est nécessaire d'investir également dans le congé parental rémunéré non transférable pour les deux parents ainsi que dans la garde universelle d'enfants et les services à la personne. Des mesures spécifiques doivent également être prises pour accompagner les mères isolées. Une attention toute particulière doit être portée aux besoins des groupes les plus marginalisés, dont les femmes racisées, les femmes en situation de handicap, les personnes LGBTI+ et les femmes migrantes et réfugiées.

• **Investir dans des infrastructures d'énergie durable, d'eau et d'assainissement sensibles au genre** pour réduire le fardeau du travail non rémunéré de soin, particulièrement pour les femmes et les filles vivant en situation de pauvreté. Ces efforts peuvent être facilités par une meilleure intégration et une participation accrue des femmes à la planification, à la gestion et à la conception des infrastructures. Il est nécessaire de prendre en compte les impacts des dégradations environnementales sur la situation des femmes et renforcer la préservation des écosystèmes, la lutte contre le changement climatique et contre les pollutions. En la matière, les projets entrepreneuriaux de femmes luttant contre le changement climatique doivent être encouragés.

• **Concevoir des services financiers pour le milliard de femmes qui n'a pas accès au système bancaire.** Les Etats du G7 doivent travailler en étroite collaboration avec les autorités locales et les organisations de la société civile pour garantir que les besoins spécifiques des femmes qui n'ont actuellement pas accès aux services financiers formels soient pris en compte et que les politiques discriminatoires des institutions financières soient supprimées.

• **Garantir des droits égaux pour les femmes sur les ressources économiques et l'accès à la propriété, le contrôle de la terre et les autres formes de propriété, ainsi que sur les ressources naturelles.** Ce faisant, les Etats du G7 vont améliorer la stabilité financière des femmes, ainsi que renforcer leur résilience face aux chocs climatiques. Ils doivent également s'attaquer aux obstacles juridiques, réglementaires et sociaux qui empêchent les femmes de participer sur un pied d'égalité à l'économie et supprimer les restrictions et lois inégalitaires en matière de succession et de propriété foncière.

• **Adopter des mesures pour favoriser l'accès et garantir un travail décent sûr et bien rémunéré pour les femmes,** à salaire égal pour travail égal, dans les secteurs formel et informel. Dans ce cadre, les Etats du G7 doivent prendre des mesures exigeantes supplémentaires dans les secteurs publics et privés pour combler les écarts de revenu entre les femmes et les hommes notamment sur les salaires et les retraites. Il est aussi crucial de prendre des mesures pour favoriser l'accès à l'économie formelle des femmes travaillant dans l'économie informelle. Nous appelons également les dirigeant·e·s du G7 à accélérer la mise en œuvre de l'engagement pris par le G7 de réduire de 25% d'ici 2025 l'écart entre les sexes en matière de participation à la population active, en élaborant et finançant des plans nationaux et en rendant compte des progrès réalisés chaque année.

• **Favoriser l'autonomisation économique par l'entrepreneuriat** à la fois en formant à la création d'activités génératrices de revenus et d'entreprise et en aidant au développement des projets en accordant des financements et en favorisant les dispositifs d'accompagnement.

• **S'attaquer aux normes et stéréotypes de genre** qui ont un impact direct sur la participation des femmes au marché du travail :

— **Adopter des mesures pour pallier la sous-représentation des femmes et des hommes dans des secteurs spécifiques** (ségrégation horizontale), y compris la participation des femmes dans les STEM, dans le numérique et dans les TIC, en facilitant l'accès des femmes et des filles à ces formations et l'accompagnement dans l'emploi.

— **Prendre des mesures pour pallier la sous-représentation des femmes aux postes décisionnels** (ségrégation verticale), par exemple en introduisant des quotas pour la participation des femmes dans les Conseils d'Administration.

• **Analyser l'avenir du travail avec une perspective genre et concevoir des politiques qui assureront un impact équitable.** Les grandes tendances telles que la "gig économie", l'automatisation et "l'apprentissage machine" doivent être analysées en tenant compte de leurs impacts spécifiques sur le genre, en mettant l'accent sur la protection sociale et les droits des travailleuses.

• **Combattre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles dans le monde du travail.** Les Etats du G7 doivent soutenir l'adoption de la convention internationale de l'OIT pour mettre fin à la violence et au harcèlement dans le monde du travail, en travaillant avec les autres gouvernements, les représentant·e·s des syndicats et les organisations travaillant sur les droits des femmes, pour s'assurer que la convention prenne bien en compte les besoins de toutes les femmes.

• **Ratifier et mettre en oeuvre toutes les conventions internationales relatives aux femmes et au travail décent pour les travailleur·se·s des secteurs formel et informel,** ainsi que celles relatives au trafic humain, au travail forcé et au travail des enfants. Ces législations fournissent un ensemble complet de mesures pour atteindre l'égalité de genre et le respect des droits des femmes et des filles.

4 — Adopter des cadres de redevabilité pour l'ensemble des engagements du G7 relatifs à l'égalité de genre

Sur les enjeux de genre mais également dans l'ensemble des thématiques, le suivi et la redevabilité des engagements du G7 sont des piliers de la réussite.

Pour ce faire, le Women 7 recommande les actions suivantes afin d'assurer transparence, redevabilité et impact :

• **Recueillir et utiliser des données ventilées par sexe, âge, situation de handicap, situation socio-économique et par autres facteurs, dans le suivi, l'évaluation, l'apprentissage et l'élaboration de rapports sur les engagements du G7.** Il est fondamental d'aller au-delà de la collecte de données et de conduire des analyses des rapports sociaux de genre et des obstacles auxquels les femmes et les filles doivent faire face pour accéder à leurs droits.

• **Adopter des cadres de redevabilité pour tous les engagements du G7 concernant l'égalité de genre, dans les pays du G7 et à l'étranger,** afin de mesurer, adapter et évaluer les politiques publiques et leurs impacts sur les femmes et les filles. Par ailleurs, les Etats du G7 doivent rendre compte publiquement des progrès réalisés en matière de promotion de l'égalité de genre et des droits des femmes et des filles dans les processus internationaux (tels que CEDAW, Programme d'action de Beijing, Convention de Belem do Para,

Convention d'Istanbul, Commission de la Condition de la Femme, Programme d'Action de la CIPD, etc). Ces cadres de redevabilité doivent :

— Prendre en considération les allocations spécifiques de financements et plans d'action qui incluent des délais précis pour la mise en oeuvre, et les indicateurs de succès. Les indicateurs de réussite devraient être orientés vers les résultats, afin de démontrer les progrès accomplis grâce aux politiques et investissements dédiés à l'égalité de genre.

— Publier un rapport de suivi et évaluation transparent et indépendant mesurant les progrès réalisés en lien avec les engagements politiques et financiers pris lors des G7 précédents, y compris des déclarations de Charlevoix et de Whistler au G7 2018.

— Être développés et mis en oeuvre avec des organisations indépendantes, tels que les membres de la société civile féministe et les organisations de jeunes. Être complémentaires et cohérents avec les mécanismes de redevabilité existants de l'ONU.

• **Assurer la transparence et l'évaluation régulière, tous les 3 ans maximum, de l'ensemble des politiques publiques d'égalité** des Etats du G7 à travers des organismes publics indépendants d'évaluation spécialisés dans l'égalité de genre.

• **Les engagements du G7 doivent respecter le principe de « rien sur nous sans nous »,** en engageant activement et de manière significative les organisations de la société civile, dans les pays du G7 et à l'étranger, avec une attention particulière aux mouvements et associations locales, notamment de femmes et de jeunes.

Conclusion

En tant que mouvement féministe international et inclusif, le Women 7 remet ses recommandations dans un esprit de sororité. Nous sommes unies par nos engagements pour les droits humains, l'égalité et la justice. Nous savons que la route sera longue pour parvenir à des changements systémiques mais nous ne saurions nous contenter d'aménagements à la marge. Une large coalition d'acteurs et d'actrices sera nécessaire pour lever les verrous qui existent à tous les niveaux et faire de ce G7 une étape importante et non pas une opportunité manquée. Le G7 seul ne changera pas le monde mais un G7 réellement féministe peut apporter une pierre importante à l'édifice. Nous demandons ainsi aux leaders du G7 d'utiliser ce forum pour faire avancer un agenda international plus équitable et inclusif, en créant des passerelles vers un avenir plus féministe.



**Time passes by, inequalities remain.
Le temps passe, les inégalités persistent**

#FeministsCount
feministscount.org

@women7official

